

Ministry of Education

Minister

315 Front Street West
Toronto ON M7A 0B8**Ministère de l'Éducation**

Ministre

315, rue Front Ouest
Toronto (Ontario) M7A 0B8

24 mars 2026

Martyn Beckett

Vice-président

Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE)

2, rue Carlton, bureau 1200

Toronto (Ontario) M5B 2M9

Objet : Lettre d'instructions de l'OQRE 2026-2027

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous faire part des priorités gouvernementales 2026-2027 pour l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE).

Les organismes provinciaux font partie du gouvernement et ont le devoir d'agir dans l'intérêt supérieur des Ontariennes et des Ontariens. En cette période d'incertitude économique, les organismes jouent un rôle essentiel dans le soutien de notre engagement à Protéger l'Ontario en améliorant la prestation des services, en stimulant l'innovation et en assurant une gestion responsable des ressources publiques, tout en se conformant aux politiques et aux directives gouvernementales.

Conformément aux exigences de la Directive concernant les organismes et les nominations, les organismes sont tenus d'harmoniser leurs buts, leurs objectifs et leur orientation stratégique avec les priorités de notre gouvernement. En tant que vice-président du conseil d'administration, vous êtes responsable de veiller à ce que le plan d'activités de l'OQRE démontre clairement la manière dont l'Office répondra à ces attentes. Les progrès et les réalisations doivent être communiqués dans votre rapport annuel et le respect de ces exigences fera l'objet d'un contrôle et d'une déclaration annuelle au Conseil du Trésor et au Conseil de gestion du gouvernement.

La présente énonce mes attentes pour 2026-2027, en mettant l'accent sur la manière dont l'OQRE contribuera à protéger l'Ontario en offrant de meilleurs services et en favorisant l'innovation et l'optimisation des ressources.

Protéger l'Ontario

1. Intensifier les partenariats nationaux au sein du Canada pour promouvoir le développement des chaînes d'approvisionnement et des possibilités économiques à l'échelle du pays, tout en fortifiant la résilience économique, notamment face aux menaces récurrentes de droits de douane américains et à l'incertitude économique ambiante.
2. Privilégier l'approvisionnement auprès d'entreprises ontariennes et canadiennes, lorsque cela est possible.
3. Offrir un allègement économique aux familles, aux consommateurs et aux entreprises ontariennes en procédant au gel des frais et tarifs gouvernementaux, sous réserve de l'approbation du ministre compétent.

Offrir de meilleurs services

4. S'attacher à offrir une expérience véritablement centrée sur l'utilisateur et le client, en simplifiant les interactions, en rehaussant la satisfaction et en développant et optimisant les offres de services numériques.
5. Mettre en évidence les occasions de renforcer l'efficacité, d'élever la qualité des services, de stimuler l'innovation et de réaliser des économies pour les Ontariennes et les Ontariens, notamment par l'adoption de l'intelligence artificielle et de technologies avancées.
6. Éliminer la bureaucratie et les formalités administratives superflues en appliquant des méthodologies LEAN ou d'autres stratégies afin d'optimiser les opérations.

Impulser l'innovation et optimiser les ressources publiques

7. Trouver des solutions novatrices permettant une utilisation efficace des ressources publiques pour exécuter pleinement le mandat de l'Office dans les limites de son enveloppe financière, grâce à des rapports financiers précis, des contrôles internes robustes et des pratiques préventives de lutte contre la fraude.
8. Gérer l'effectif de l'Office avec la plus grande rigueur afin de stabiliser les dépenses et de garantir une viabilité financière à long terme, notamment en :
 - respectant scrupuleusement les paramètres de contrôle des embauches, y compris en cessant le recrutement pour les postes qui ne sont pas essentiels aux opérations critiques ou ne sont pas en contact direct avec le public, consultants compris;
 - maintenant une taille maximale d'effectif définie (consultants compris);
 - assurant la conformité à la *Loi de 2014 sur la rémunération des cadres du secteur parapublic*;
 - accroissant la productivité et l'efficacité grâce à l'adoption systématique des technologies lorsque cela est possible.

9. Mettre au point une politique sur l'effectif sous responsabilité directe qui tienne compte des différents flux d'activités au sein de l'organisme et établisse des seuils minimaux pour cet effectif, et la soumettre à l'approbation du ministre, au plus tard le 31 mars 2026.
10. Transmettre au ministre compétent, la politique, la ligne directrice ou la directive modifiée en matière de ressources humaines conforme à la norme de la fonction publique de l'Ontario, laquelle prévoit cinq (5) jours de travail en bureau par semaine, et est en vigueur depuis le 5 janvier 2026, et collaborer avec le ministère compétent pour pallier toute contrainte liée aux espaces de bureau.

Ces engagements à l'échelle du gouvernement s'appliquent aux organismes provinciaux régis par une commission ou un conseil. Veuillez consulter le guide ci-joint pour vous familiariser avec chacune des priorités, ainsi que les mesures de rendement connexes, lesquelles peuvent être utilisées si aucune mesure n'est encore établie.

Je vous fais également part de plusieurs priorités propres à l'OQRE :

1. Soutenir l'engagement du gouvernement à améliorer le rendement des élèves et à faire en sorte que l'Ontario retrouve les meilleurs résultats aux tests en lecture, écriture et mathématiques, en continuant à mettre en œuvre des évaluations provinciales, nationales et internationales des élèves et en collaborant avec le gouvernement afin de mieux comprendre pourquoi les élèves n'atteignent pas les normes provinciales et ce qui peut être fait pour améliorer leur rendement.
2. Poursuivre la mise en œuvre et la prestation du Test de compétences en mathématiques (TCM) et collaborer avec le ministère afin de continuer à améliorer la prestation du TCM dans le but d'en accroître l'efficacité et l'efficience, de réduire les formalités administratives et de minimiser les tests manqués.
3. Travailler en étroite collaboration avec le ministère et le Groupement de l'information et de la technologie de l'information pour les services à la collectivité pour gérer et traiter les risques liés aux technologies de l'information et aux systèmes, y compris les risques liés à la protection de la vie privée.
4. Continuer à atteindre les objectifs de génération de recettes et explorer de nouvelles possibilités à cet effet.
5. Collaborer avec l'organisme consultatif de courte durée récemment annoncé, qui examine l'approche de l'Ontario en matière de rendement et d'évaluation des élèves, et lui apporter son soutien.

Lors de notre prochaine réunion, je serai ravi de discuter de ces priorités et d'apprendre la manière dont elles se traduiront dans le prochain plan d'activités de l'Office et dans ses activités courantes.

Je vous remercie, ainsi que vos collègues membres du conseil d'administration, pour votre engagement permanent envers l'OQRE. Votre travail et votre soutien continu sont inestimables pour

notre gouvernement et pour la population de l'Ontario.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter la sous-ministre Denise Cole à l'adresse denise.a.cole@ontario.ca.

Cordialement,



L'honorable Paul Calandra
Ministre de l'Éducation

Pièce jointe : Tableau des priorités gouvernementales pour les organismes

c. c. : Dan Koenig, directeur général, OQRE
Denise A. Cole, sous-ministre, ministère de l'Éducation
Mersad Fard, directrice générale de l'administration par intérim et sous-ministre adjointe,
Division de la gestion et des services ministériels, ministère de l'Éducation
Yael Ginsler, sous-ministre adjointe, Division du rendement des élèves, ministère de
l'Éducation
Rupert Gordon, sous-ministre adjoint, Division des politiques et de la planification stratégiques,
ministère de l'Éducation